



DIDIER LE GAC

Député de la 3ème circonscription du Finistère

Communiqué de Presse

18 février 2021

Baisse d'impôts : une réalité concrète pour les ménages finistériens

La taxe d'habitation :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est une réalité : ce sont désormais **80 % des foyers qui en sont totalement exonérés**.

Ainsi, **en 2020, dans le Finistère, le gain moyen s'élève à 639 €** pour les 281 387 foyers concernés.

Pour les 20 % des foyers encore redevables, **la taxe d'habitation sera totalement supprimée en 2023** (30 % en 2021 puis de 65 % en 2022).

La suppression de cet impôt n'aura pas d'impacts budgétaires directs pour les collectivités locales : une compensation à l'euro près leur garantit le maintien des ressources à l'identique.

L'impôt sur le revenu :

Dans le même temps, la baisse de l'impôt sur le Revenu aura vu 17,3 millions de ménages bénéficier d'une baisse pour un montant total de 5,2 milliards d'euros.

Cette baisse, orientée vers les ménages modestes et les classes moyennes, a profité aux 12 millions de foyers de la première tranche d'impôt sur le revenu dont le taux d'imposition a été baissé de trois points.

Dans le Finistère, la baisse des impôts sur le revenu a concerné 240 787 bénéficiaires, **pour un montant moyen de 309 euros**.

Ces mesures fortes en faveur du pouvoir d'achat s'inscrivent dans la baisse massive des impôts, engagée depuis 2017 et qui se poursuit, malgré la crise actuelle.

Didier LE GAC a souhaité présenter les détails de cette baisse dans sa circonscription, commune par commune. [Voir l'infographie jointe](#).

Contact : Didier LE GAC – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr – Blog : <http://didierlegac.bzh/>